

Approfondissement de la paie et gestion des absences

Gestion des ressources humaines - 2024

En résumé

La production des bulletins de paie répond à une obligation légale. Calculs d'assiettes, taux de cotisations, plafonnements, déclarations . . . les compétences et connaissances à mettre en œuvre sont variées et relèvent d'une haute technicité, d'autant que la mission s'inscrit dans un environnement juridique et financier de plus en plus complexe.

Objectifs :

Etre capable de réaliser des bulletins spécifiques, plus complexes.
Maîtriser la gestion et les formalités liées aux absences.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Responsable et gestionnaire paie.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur spécialisé gestion administrative et paie.

Tous nos formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

1. Le traitement des paies spécifiques

Des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation, des contrats aidés de certains stagiaires.

2. Indemnisation des absences - Règles communes

Les différentes méthodes de retenues pour absence.

Méthodes d'indemnisation des absences.

995 €
Net de taxe par personne

P1 APPROFPAIE 15-D22


3 jours soit 21 heures


Appartient au(x) cycle(s) :
Cycle Technicien gestionnaire de paie

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- mar 19 nov 2024, jeu 21 nov 2024, ven 22 nov 2024



3. Traitement des périodes de suspension

Maladie, maternité, paternité, accident non professionnel.

Accident du travail, de trajet.

Temps partiel thérapeutique.

Obligations de l'employeur pour les démarches et leurs délais.

Attestations de salaire et DSN événementielles.

Calcul de l'absence, des jours de carence, des indemnités de sécurité sociale selon la nature de l'absence, du complément de salaire.

Règle légale du maintien de salaire.

Indemnisation conventionnelle complémentaire de l'employeur.

Gérer la subrogation et le prélèvement à la source.

Gérer les indemnités de prévoyance.

Conservation ou perte des droits du salarié (congrés payés, ancienneté...).

4. Formulaires et outils

Formulaires originaux de constats et de déclarations.

Sites Internet des organismes fournisseurs de formulaires déclaratifs.

Sources documentaires.

5. La paie et la rupture du contrat de travail

Les différents cas de rupture et préavis.

Calcul des indemnités compensatrices de congés payés, de licenciement, de départ à la retraite, de rupture conventionnelle.

Les sommes versées après la rupture du contrat (transaction, clause de non concurrence, rappels de salaire et dommages et intérêts).

Le régime social et fiscal des indemnités et sommes versées au terme du contrat.

Les formalités liées à la rupture du contrat.

6. La gestion sociale de l'épargne salariale

Les conséquences sur les bases de la CSG/CRDS et sur le forfait social.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Une formation axée sur la pratique essentiellement.

La solide expérience des formateurs dans des cabinets d'expertise comptable permet aux participants de travailler sur des cas réels d'Entreprises.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par séance devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

